



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/1996/NGO/6  
17 juillet 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Session de fond de 1996  
New York, 24 juin-26 juillet 1996  
Point 5 e) de l'ordre du jour

QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES ET DROITS DE L'HOMME :  
PROMOTION DE LA FEMME

Déclaration présentée par Franciscain International, organisation  
non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil  
économique et social (catégorie I)

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 23 et 24 de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social, du 23 mai 1968.

\* \* \*

L'ordre des Franciscains compte plus d'un million de religieux et de religieuses disséminés dans presque tous les pays du monde. Nous suivons une tradition vieille de 800 ans, qui remonte à saint François d'Assise (Italie) et met l'accent sur la simplicité des moeurs, le service des pauvres et des nécessiteux, l'amour de la création et la ferme résolution de rétablir la paix parmi tous les peuples.

Franciscain International se félicite d'avoir ici l'occasion de formuler des observations au sujet du rapport du Comité administratif de coordination sur le projet de plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001 (E/1996/16). Nous sommes sensibles au sérieux de ce travail qui incorpore les principaux objectifs des dernières conférences mondiales dans ceux du Programme d'action de Beijing<sup>1</sup>.

Agissant selon les informations fournies, entre autres, par nombre de nos Franciscains qui se trouvent sur le terrain, nous tenons à recommander que, dans tout le système des Nations Unies, le rang de priorité le plus élevé soit accordé aux trois objectifs fondamentaux suivants :

---

<sup>1</sup> Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995 (A/CONF.177/20), chap. I, résolution 1, annexe I.

a) Rappelant l'allocution prononcée par le représentant de la Banque mondiale au cours de la session actuelle du Conseil économique et social, selon laquelle la meilleure décision qu'un pays en développement puisse prendre de nos jours en matière d'investissement est celle de veiller à l'éducation des filles, et nous référant au paragraphe 60 du rapport du CAC, nous insistons pour que les pays où les femmes sont nettement désavantagées par rapport aux hommes continuent de consacrer 60 % des ressources de leurs programmes nationaux aux femmes et aux filles, en vue de porter le taux de fréquentation scolaire des filles à 50 %;

b) Rappelant que, comme il est dit au paragraphe 38 du Programme d'action de Beijing, la discrimination à l'égard des femmes commence dès leur plus jeune âge et nous référant au paragraphe 234 du rapport du CAC, nous insistons pour que l'on prête davantage attention à l'évolution récente du rapport de masculinité des naissances sous l'effet de la sélection prénatale en fonction du sexe. Nous recommandons en outre que l'attitude et la pratique qui consistent à donner la préférence aux fils soient caractérisées sans détour comme nocives, et rattachées à l'infanticide des filles comme au paragraphe 259 et à l'alinéa c) du paragraphe 277 du Programme d'action de Beijing;

c) Le libre jeu des lois du marché n'est plus ni libre ni viable. Il est indispensable d'examiner, dans une perspective critique, le bien-fondé d'une économie de marché ou d'une économie mondiale qui repose sur un mode de consommation insoutenable à terme dans les pays industrialisés, sur les activités non réglementées de sociétés transnationales, sur le recours à des maquiladoras, c'est-à-dire quasiment à l'esclavagisme et sur l'endettement de pays du tiers monde pour des raisons qui ont essentiellement trait à des dépenses militaires. Cette économie a entraîné une récession mondiale et elle condamne un milliard de personnes, dont l'écrasante majorité est constituée de femmes, à vivre dans une pauvreté abjecte. Dans le cadre des travaux de recherche et d'analyse qui devraient être menés sur les effets de l'internationalisation et de la mondialisation des économies, notamment des innovations technologiques, et en nous référant au paragraphe 131 du rapport du CAC, nous recommandons qu'il soit procédé à un examen critique de l'économie de marché elle-même, en vue de contribuer à la création d'économies mondiales à la fois durables et solides.

-----